

AVIS N° AV-2020-055

Événement

Répartition des instruments financiers selon les cycles de négociation

- OBJET DE L'AVIS

Répartition des instruments financiers selon les cycles de négociation

- REFERENCES

- Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 4.3.49.

Il a été décidé ce qui suit :

- CONTENU DE L'ARTICLE

ARTICLE 1

Sur la base des statistiques du 02/01/2020 au 30/06/2020, la répartition des instruments financiers, par cycles de négociation, s'est présenté comme suit :

Instruments cotés selon le cycle de négociation en continu	
AFMA	ITISSALAT AL-MAGHRIB
AFRIQUIA GAZ	JET CONTRACTORS
ALLIANCES	LABEL VIE
ATLANTA	LAFARGE HOLCIM MAROC
ATTIJARIWAFABANK	LESIEUR CRISTAL
AUTO HALL	LYDEC
BCP	M2M Group
BANK OF AFRICA	MANAGEM
BMCI	MED PAPER
SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC	MICRODATA
CARTIER SAADA	MINIERE TOUISSIT
CIH	MUTANDIS SCA
CIMENTS DU MAROC	RESIDENCE DAR SAADA
COLORADO	RISMA

COSUMAR	S.M MONETIQUE
CTM	SAHAM ASSURANCE
DELTA HOLDING	SALAFIN
DELATTRE LEVEVIER MAROC	SMI
DISWAY	SNEP
DOUJA PROM ADDOHA	SODEP-MARSA MAROC
ENNAKL	SONASID
EQDOM	STOKVIS NORD AFRIQUE
HPS	STROC INDUSTRIE
IB MAROC.COM	TAQA MOROCO
IMMORENTE INVEST	TOTAL MAROC
INVOLYS	WAFA ASSURANCE

Instruments cotés selon le cycle de négociation au fixing	
AFRIC INDUSTRIES SA	MAROC LEASING
AGMA	NEXANS MAROC
AUTO NEJMA	OULMES
ALUMINIUM DU MAROC	PROMOPHARM S.A.
BALIMA	REALISATIONS MECANIKES
CENTRALE DANONE	REBAB COMPANY
CDM	SAMIR
DARI COUSPATE	SOTHEMA
DIAC SALAF	TIMAR
FENIE BROSSETTE	UNIMER
MAGHREB OXYGENE	ZELLIDJA S.A.
MAGHREBAIL	

ARTICLE 2

Le présent avis abroge et remplace l'avis n°004/2020.

ARTICLE 3

Les dispositions du présent avis entrent en vigueur à partir du 17/07/ 2020